



# LE LORETTAIN

JOURNAL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

1er AOÛT 1982 / VOL. 1, NO. 12

## CONVENTION DE TRAVAIL SIGNÉE



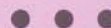
Récemment avait lieu la signature d'une nouvelle convention collective pour les employés municipaux. Il s'agit d'une convention de deux ans qui procure des augmentations de 15% la première année et 11.5% la seconde aux employés de bureau (cols blancs) et de 14% pour la première année et de 11.5% la deuxième pour les cols bleus (employés manuels). Cette convention prendra fin le 31 décembre 1983. Quant aux employés non-syndiqués du service des Loisirs, ils reçoivent des hausses comparables. Sur la photo, on peut voir dans l'ordre habituel debout: M. Conrad Milhomme, représentant syndical, M. Michel Dagenais, Directeur Général de la Ville et M. Gilles Kirouac, Trésorier. Assis, Mesdames Louise Gauvin, Représentante syndicale, Francine Courcy, Présidente du Syndicat, Me Gabriel Michaud, Greffier de la Ville et le Maire, M. Marcel Pageau. Photo: Club de photos Ancienne-Lorette par Julienne Hardy.

## SOMMAIRE

Mot du maire et du conseiller



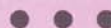
La trésorerie



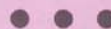
Nouvelles générales



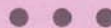
Nouveaux noms de rues



Règlement sur les piscines et logement au sous-sol



Les sénateurs remportent une première place



Août à l'Ancienne-Lorette

## FÊTE FORAINE MARIO MAROIS

Le 21 août



Le Hockey Mineur de l'Ancienne-Lorette, en collaboration avec le Club Richelieu, invite la population à une grande fête à l'Amphiglace en l'honneur d'un grand loretain, Mario Marois, joueur des Nordiques de Québec. Voici le programme qui a été retenu pour cette fête populaire à laquelle sont conviés jeunes et moins jeunes.

Il y aura épluchette de blé d'inde de 18h00 à minuit avec musique disco, danse toute la soirée et bar à prix modique.

Les cartes sont en vente à 1,50\$, donnant droit à 3 épis de blé d'inde en plus de participer à l'attribution de plusieurs prix de présence dont un voyage à Montréal pour deux personnes, gracieuseté de Jocelyn Perron, directeur de Voyages Michel Inc. de l'aéroport. Les cartes sont en vente auprès des membres du Hockey Mineur, des membres du Club Richelieu ainsi qu'au secrétariat du Service des loisirs, 1729 rue Arthur.

Informations: P.H. Angers 871-3162

## RECYCLAGE DU VERRE

Recyclage-Québec qui récemment recevait une subvention pour étudier la possibilité de mettre en place un système de récupération du verre à l'Ancienne-Lorette dans le but de le recycler, poursuit ses études sur le sujet.

Déjà, les études ont démontré que cinq dépôts seront nécessaires à l'intérieur des limites de la ville. Actuellement, on tente d'identifier les sites précis afin qu'ils soient situés aux endroits les plus aptes à recevoir le verre des contribuables.

Quant au recyclage du papier journal, l'expérience mise sur pied à l'Ancienne-Lorette est qualifiée de succès. Toutefois, les responsables de Recyclage-Québec demandent à la population d'éviter de placer des papiers glacés. Seul le vieux papier journal est utile et nécessaire dans cette opération.

## HORAIRE HÔTEL DE VILLE

À compter du 1er septembre, les heures d'opération des services municipaux seront de 9h à 17h du lundi au vendredi.

Savez-vous que LE LORETTAIN aura 1 an le premier septembre? Il s'agira en fait du 13e numéro. Les commentaires des contribuables incitent donc la ville à poursuivre l'expérience. Remarques, suggestions et commentaires sont toujours les bienvenus à l'Hôtel de Ville.

## LE MOT DU MAIRE



Chers concitoyens,

"Mieux vaut prévenir que guérir". Ce vieux dicton doit être présent avec plus d'acuité que jamais dans l'esprit de chacun face à une recrudescence sans précédent des vols par effraction dans les résidences et logements du territoire de l'Ancienne-Lorette.

Avec la récession économique en cours, le haut taux de chômage, la période des vacances annuelles de la majorité des travailleurs dans tous les secteurs d'activités, les malfaiteurs sont très actifs. Je vous recommande donc d'être plus vigilants et de ne pas favoriser ou encourager les voleurs en oubliant de verrouiller portes et fenêtres lors de sorties ou durant vos vacances. Un autre moyen fort efficace de prévention est d'aviser les policiers de la présence de maraudeurs et de les informer de tout comportement ou incident bizarre dans votre voisinage.

Nous avons un service de sécurité publique mais nos policiers ne peuvent être partout en même temps et à toute heure du jour et de la nuit. Par ailleurs, leur efficacité sera doublée si la population collabore avec eux. Nos policiers seront heureux de vous informer sur l'utilisation de nombreux trucs pour dissuader les voleurs et ils exerceront une plus étroite surveillance dans votre entourage s'ils sont avisés de votre départ pour vacances.

### Ordures

Alors que notre réglementation municipale rend obligatoire l'utilisation de sacs de plastique pour la cueillette des ordures du 30 novembre au 1er avril, elle permet aux contribuables d'utiliser des poubelles en acier ou plastique d'avril à la fin de novembre. Faites preuve de civisme et de prudence en remettant vos poubelles immédiatement après le passage du camion à vidanges. Vous éviterez ainsi la dispersion d'odeurs parfois nauséabondes dans le voisinage et éviterez que votre poubelle soit emportée par le vent dans la rue ou ailleurs, devenant ainsi un risque d'accident ou de nuisance publique.

### Monstres

La semaine du nettoyage printanier est chose du passé. C'est donc dire que les éboueurs ne "ramasseront" plus les "monstres" lors de la cueillette régulière des ordures. Cependant, la municipalité met à votre disposition près du garage municipal, rue des Pins ouest, un "conteneur" où vous pouvez déposer vos vieux meubles, réfrigérateurs, cuisinières et autres objets dont vous voulez vous départir.

### Feux

Contrairement à plusieurs municipalités, celle de l'Ancienne-Lorette tolère l'utilisation de poêles ou foyers barbecue s'ils sont équipés d'un pare-étincelles. Ils ne doivent pas cependant devenir une source de plaintes, de risques d'incendie ou de nuisance pour les voisins. Évitez donc d'y brûler des déchets domestiques ou autres substances dangereuses. Soyez un bon voisin et vous continuerez à jouir d'un privilège qui tend à disparaître dans les zones urbanisées.

### Les Sénateurs

Mes sincères félicitations au groupe musical et chorégraphique de tambours et clairons "Les Sénateurs de l'Ancienne-Lorette" qui s'est illustré en remportant le championnat de la catégorie C lors d'une récente compétition provinciale tenue à l'Ancienne-Lorette, en plus de se mériter un autre trophée à Ville Laval. Bravo et à nouveau félicitations aux participants et bénévoles.

MARCEL PAGEAU,  
maire

## VOTRE CONSEILLER VOUS PARLE

### JEAN-ROCH CÔTÉ QUARTIER ST-OLIVIER



Bonjour à tous et à toutes,

Étant donné que c'est la dernière fois que j'ai le plaisir de m'entretenir avec vous par le biais de ce journal avant les élections générales de novembre 1983, je voudrais vous informer de quatre sujets qui me tiennent à cœur.

#### Le respect des règlements municipaux

Dans le "Petit Larousse", le mot règlement se définit comme suit: Écrit, texte qui prescrit ce que l'on doit faire. À mon avis, un conseil de ville qui a lui-même voté et adopté ses propres règlements, se doit de les respecter; sinon il ne se respecte pas lui-même.

#### Les surplus budgétaires

Dans la conjoncture économique que nous vivons présentement, le conseil de ville se doit d'utiliser une bonne partie des surplus budgétaires à éponger la dette au lieu d'emprunter à des taux d'intérêts extravagants.

Avant de se lancer dans des projets comme l'achat du réseau électrique (poteaux de lumières), il serait plus sage d'attendre que notre situation financière se soit rétablie.

#### Comité des payeurs de taxes

Je m'en voudrais de ne pas féliciter et remercier les 564 contribuables qui ont bien voulu renouveler leur carte de membre pour l'année 1982-1983. Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, je les invite à le faire. Par ce geste posé sans aucune pression de toutes sortes, les payeurs de taxes démontrent qu'ils ont à cœur leurs propres intérêts.

Je dis aussi bravo à Émile Loranger pour le magnifique travail qu'il a accompli au sein du comité. Je le félicite très chaleureusement.

#### Le rôle de l'opposition dans un conseil de ville

Mon collègue Jacques Fauchon et moi-même avons des tâches des plus importantes à remplir au sein de ce conseil. Nous essayons tant bien que mal de faire passer nos idées par des critiques constructives; jamais nous n'avons eu gain de cause. Un peu plus de collaboration et de compréhension de la part de nos concurrents serait grandement apprécié pour alléger le fardeau des contribuables.

Amicalement vôtre,

JEAN-ROCH CÔTÉ  
Conseiller du quartier Saint-Olivier

## NOUVELLES GÉNÉRALES

### Détecteur de fumée

Il sera obligatoire à l'Ancienne-Lorette dès le 1er septembre. Un règlement en ce sens précise que les contribuables ont jusqu'au 31 août pour en faire l'installation.

### Concours Villes et Villages fleuris

Dans les prochains jours, le jury mis sur pied devrait faire ses choix dans les différentes catégories. Dans l'édition de septembre, le LORETTAIN fera part des noms des récipiendaires.

### Programmation amphiglacé 82-83

Le Service des Loisirs désire informer la population de surveiller attentivement le LORETTAIN du mois de septembre. À ce moment, le Service des Loisirs fera connaître la programmation pour la prochaine saison. À noter que plusieurs nouvelles activités s'adressant particulièrement à la femme au foyer seront alors offertes. Pour de plus amples détails concernant la programmation de l'Amphiglacé, on peut communiquer avec Yvan Lachevrotière à 871-3434.

### Yvan Lachevrotière

À propos de ce dernier, le conseil municipal lui a reconnu le statut d'employé cadre permanent de la Ville. Il occupe actuellement le poste de Directeur des Programmes au Service des loisirs.

### Travaux de voirie

La ville a adopté un règlement décrétant des travaux de voirie sur les rues St-Jean-Baptiste, de la Polyvalente, St-François et St-Charles. Ces travaux coûteront 67,344 \$.

### L'Ancienne-Lorette appuie Lauzon

Le conseil municipal de l'Ancienne-Lorette a décidé d'appuyer celui de Lauzon qui tente de convaincre le Gouvernement Fédéral d'accorder aux chantiers Davie la construction d'un traversier du C.N. qui desservira éventuellement les Maritimes.

### Arcade rue St-Cyrille

À la suite d'une pétition des citoyens, le service de la police exercera une surveillance étroite à l'Arcade située sur la rue St-Cyrille.

### Comité Consultatif d'Urbanisme

Dans le but de combler un poste vacant au sein de ce comité, les personnes intéressées doivent déposer leur candidature avant le 16 août au bureau du Directeur Général de la Ville. Il est nécessaire d'habiter à l'Ancienne-Lorette.

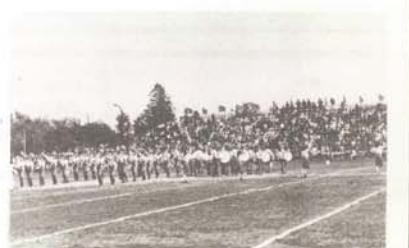
## COMPÉTITION SÉNATEURS 82

Le 4 juillet dernier se tenait la Compétition Provinciale du Corps de tambours et clairons Sénateurs 82.

Comme dans les années antérieures, cette compétition a connu un vif succès. En effet, plus de 2000 spectateurs ont assisté à ce spectacle riche en son et en couleur.

Pour combler les milliers de spectateurs et ses nombreux supporteurs, le Corps de tambours et clairons Les Sénateurs s'est surpassé pour décrocher la 1ère place.

Félicitations donc aux Sénateurs de l'Ancienne-Lorette ainsi qu'aux organisateurs de cette compétition.



Photos: Club Photos Ancienne-Lorette par Clément Falardeau.

## PROJET DE RÈGLEMENT: PISCINES, LOGEMENT AU SOUS-SOL

Un seul logement au sous-sol est accepté par bâtiment principal.

Pour un logement situé au sous-sol, une case de stationnement supplémentaire doit être prévue, le tout en conformité avec les dispositions contenues au règlement V-694-82, règlement ayant amendé le règlement V-460 (construction et zonage).

Pour un logement situé au sous-sol, une entrée indépendante est nécessaire afin d'accéder audit logement. En aucun temps, il ne doit y avoir circulation par un logement pour accéder à un autre.

Pour un logement situé au sous-sol, au moins une fenêtre ouvrante doit être située au-dessus du niveau du sol adjacent et la surface vitrée dégagée doit avoir au moins deux (2) pieds par trois (3) pieds.

L'aménagement d'un logement au sous-sol

ne doit affecter en rien l'apparence extérieure de l'habitation, laquelle doit conserver un caractère d'habitation unifamiliale.

### Limites de l'emplacement:

La distance entre la piscine et toute ligne de propriété ne doit pas être inférieure à trois (3) pieds. La distance entre le mur de la piscine et le mur de fondation des bâtisses adjacentes doit être au moins égale à la profondeur maximum de la piscine, profondeur qui doit être calculée au niveau du côté de la piscine situé le plus près du mur de fondation des bâtisses.

Lorsque la construction de la piscine exige un déplacement de services souterrains, tels que aqueduc, égout, distribution électrique ou câble téléphonique, le propriétaire de la piscine doit au préalable obtenir des autorités ayant juridiction tous les permis nécessaires pour enlever, déplacer ou changer de tels services, et les frais de ces travaux seront ex-

clusivement à la charge du propriétaire.

### Plate-forme et garde-corps:

Toute plate-forme doit être située à au moins six pieds, six pouces (6' 6") de toute ligne de lot.

Un garde-corps installé sur une plate-forme ne doit pas excéder une hauteur de trois pieds (3').

### Domaine d'application:

Les dispositions qui précèdent s'appliquent intégralement à toute piscine ou pataugeuse construite après l'entrée en vigueur du présent chapitre. Toute personne, société ou corporation, propriétaire ou locataire d'une piscine ou d'une pataugeuse existante dans les limites de la Ville lors de l'entrée en vigueur du présent chapitre, devra se conformer à ces exigences et dispositions, en autant toutefois que cesdites exigences ne requièrent pas la reconstruction complète de la piscine.

## NOUVEAUX NOMS DE RUES

Le conseil municipal vient de modifier les noms de cinq artères. Ainsi, la rue "Valet" en direction nord-sud devient la rue "MARCHET". Elle garde toutefois son nom à l'extrémité sud en direction est-ouest.

La rue St-François (axe est-ouest) devient Père Chaumonot. La rue de l'Amphiglace à l'ouest de la bâtisse des Chevaliers de Colomb devient la "Rue de la Hutte". La rue de l'Amphiglace fait le tour de l'Amphiglace et ce jusqu'à la rue des Loisirs. La rue des Loisirs part maintenant de la rue Notre-Dame jusqu'à la limite nord de l'Amphiglace.

Aucun autre changement n'est envisagé pour l'instant et de nouvelles cartes routières de la ville sont disponibles à l'Hôtel de Ville.

## TRAVAUX SUR LA RUE BEAUSÉJOUR

L'Hydro-Québec entreprendra bientôt d'importants travaux sur la rue Beauséjour, entre les rues Delaunay et Frémont. Il s'agit d'installer une conduite souterraine afin d'alimenter le secteur en question pour les prochaines années. Il est évident que de tels travaux nécessiteront la collaboration des résidents du coin. Ainsi, la ville suggère aux non-résidents, une fois les travaux commencés, d'éviter Beauséjour entre les rues mentionnées. La Ville assurera aussi la sécurité et une signalisation appropriée sera mise en place pour guider les automobilistes.

## LOCATION PLATEAUX PROGRAMMATION AUTOMNE 82 — HIVER 83

Comme par les années passées, le Service des Loisirs de l'Ancienne-Lorette met des plateaux de gymnase à la disposition de la population pour pratiquer différents sports d'intérieur.

À compter du **lundi 9 août**, des formulaires de demande de réservation seront disponibles au bureau du Service des loisirs à 1729, rue Arthur.

Pour toute information supplémentaire, on peut communiquer avec Monsieur Yvan Lachevrotière, au service des loisirs, à 871-3434.

## PLACES DISPONIBLES ACTIVITÉS DE GLACE

Le Service des loisirs désire informer la population que présentement il ne reste que quelques places disponibles pour les activités suivantes:

<b>Hockey Mineur:</b>	
Novice	2
Atome	2
Pee-Wee	16
Bantam	7
Midget	2
<b>Patinage Artistique:</b>	18
<b>Patinage Sportif:</b>	10
<b>Ringuette:</b>	15

Pour toute information supplémentaire, on peut communiquer avec le Service des loisirs à 871-3434.

## BAINS LIBRES OUVERTS AU PUBLIC

Le Service des Loisirs désire rappeler à toute la population que la piscine municipale est ouverte au public tous les jours de la semaine selon l'horaire suivant:

Lundi au vendredi de 13h15 à 16h00.  
Samedi et dimanche de 13h30 à 15h30.

Admission:  
Enfant: 0,25 ¢  
Adulte: 0,50 ¢

## À VOTRE SERVICE: LA TRÉSORERIE

Compte-tenu du contexte économique actuel qui se veut extrêmement difficile tant pour les contribuables que pour les différents paliers de gouvernement, j'ai cru bon de vous entretenir dans le présent article de deux aspects qui sont susceptibles d'intéresser la population.

Dans la première partie de cet exposé, je veux vous entretenir de l'impact des taux d'intérêts élevés sur le budget de la Municipalité. Il y a bien sûr un aspect positif et c'est celui des taux d'intérêts élevés que la Ville reçoit sur ses placements temporaires. En effet, les taux d'intérêts élevés qui ont prévalu en 1981 ont permis à la ville de percevoir près de 259 000 \$ de plus en intérêts que les sommes prévues au budget, ce qui explique en bonne partie le surplus de la Ville en 1981 mais les inconvénients de la contre-partie sont largement supérieurs aux avantages. À titre d'exemple, la Ville a refinancé des emprunts à long terme à des taux beaucoup plus élevés que ceux qui prévalaient au moment de l'emprunt original et ce, de la même façon que beaucoup d'entre nous doivent payer des intérêts beaucoup plus élevés pour les emprunts hypothécaires. La Ville fait donc face aux mêmes difficultés que la population lorsqu'il s'agit d'emprunter de l'argent ou de refinancer des emprunts contractés quelques années auparavant. Les mêmes difficultés surviennent à certaines périodes de l'année où la Ville doit emprunter des sommes d'argent pour faire face à ses obligations car la Ville est dans l'obligation d'emprunter de l'argent au début d'une année fiscale en attendant la perception des taxes et ainsi, en 1982, la Ville doit refinancer

des emprunts pour un total de 1 917 000 \$ et il en coûtera au niveau des intérêts environ le double de ce qu'il en coûtait antérieurement.



M. Gilles Kirouac, o.m.a.  
Trésorier

C'est donc dire que les inconvénients des taux élevés d'intérêts sont plus considérables que les effets bénéfiques provoqués par les taux d'intérêts élevés.

En second lieu, vu la période économique particulièrement difficile que nous connaissons, il m'apparaît important d'adresser un message particulier à tous ceux qui doivent actuellement des arrérages de taxes à la Ville. Les autorités municipales étant très conscientes des difficultés économiques actuelles, les propriétaires qui sont dans l'impossibilité d'acquitter entièrement leurs taxes peuvent communiquer avec moi ou encore avec l'assistant-trésorier, monsieur Gilles Cantin, pour conclure des ententes pour le paiement desdites taxes et je demeure convaincu que pour tout contribuable de bonne foi, nous serons en mesure d'utiliser un mode de paiement qui sera acceptable aussi bien pour le contribuable que pour la Ville.

Il est bien entendu cependant que la Ville ne pourra créditer ni le capital ni les intérêts compte-tenu que l'article 481 de la loi des Cités et Villes interdit au conseil de même qu'à ses officiers de faire remise du capital ou des intérêts.

Je profite également de l'occasion pour vous assurer de ma collaboration et de celle du personnel de la trésorerie pour vous aider à solutionner les problèmes qui peuvent être réglés par les employés du service dont j'ai la responsabilité.

**GILLES KIROUAC, o.m.a.**  
Le trésorier de la Ville

### AOÛT À L'ANCIENNE-LORETTE

1. Tournoi moustique LBJ de 18h00 à 23h00 aux terrains 1-2-3.
2. 18h30, assemblée publique d'information concernant un projet de règlement sur les piscines, les logements aux sous-sols et autres définitions: Hôtel de Ville.
2. Réunion du conseil municipal à l'Hôtel de Ville à 20h00.
5. Tournoi Old Timer-LBJ au terrain 1 de 17h00 à 23h00.
6. Tournoi Old Timer LBJ au terrain 1 de 17h00 à 23h00.
7. Tournoi Old Timer LBJ au terrain 1 de 8h00 à 23h00.
8. Tournoi Old Timer LBJ au terrain 1 de 8h00 à 23h00.
9. Formulaires disponibles au Service des Loisirs pour location plateaux, programmation automne 82 / hiver 83.
14. Tournoi LBJ de 8h00 à 23h00 aux terrains 1 et 2.
16. Séance du conseil de ville à 20h00 à l'Hôtel de Ville.
- 17 et 18: de 9h00 à 19h00: Consultation publique à l'Hôtel de Ville sur le règlement V-704/82 (construction & zonage)
21. Fête Foraine Mario Marois à l'Amphiglace à compter de 18h00.
30. Ouverture de l'Aréna.
31. Fin de la période estivale pour l'ouverture des services de l'hôtel de Ville. Dès le 1er septembre, les heures d'opération seront de 9h00 à 17h00, du lundi au vendredi.

### ORGANISMES RÉCRÉATIFS

Ballet Classique:	Alice Therrien	872-4528
Baseball des Jeunes:	Pierre Thérout	872-2555
Cadets:	Armand Cloutier	872-2684
Club photos Anc.-Lor.:	J.C. Paquet	872-3957
Scouts et guides,		
19e groupe:	Colette Morin	871-5963
G.E.C.C.:	Pauline Labbé	871-4588
Groupe Aventure Nature:	René Hamel	872-2769
Hockey Mineur:	Jimmy Lemelin	872-3281
Patinage Artistique:	Paul-Émile Naud	872-7048
Patinage Sportif:	Raymond Deblois	872-3972
Ringuette:	Claude Plamondon	872-9602
Rythmo-Son:	Gilles Pageau	872-3547
Sénateurs (Les)	André Larochele	872-6431
Ski de Fond:	Richard Naud	871-1220
Soccer:	Armand Beaupré	872-7258
Tennis:	André Verret	872-9507

### ORGANISMES PARA-MUNICIPAUX

Ambulance St-Jean:	Robert Bouchard	872-6241
A.F.E.A.S.	Nicole Marcoux	872-6681
Âge d'Or:	Mme Gemma Gauvin	872-7380
Cercle des Fermières:	Diane Drolet	872-3225
Chambre de Commerce:	Jean-Marie Moisan	872-2944
Chevaliers de Colomb:	Rodrigue Baron	651-7991
C.L.S.C. Laurentien:	René Laverdière	872-0881
Club Richelieu:	Patrice Tailleux	872-2585
Filles d'Isabelle:	Lucille Morin	843-8889
Mouvement Couple et Famille:	Claude Jacques	872-1108
Service d'entraide Rayon de Soleil:	Jocelyne Jourdain	872-0881
St-Vincent de Paul:	Madeleine Gosselin	872-1633

### SERVICES MUNICIPAUX

Directeur Général:	Michel Dagenais	872-9811
Greffier et Contentieux:	Me Gabriel Michaud	872-9811
Cour Municipale:	Mme Monique Mignault	872-9811
Trésorerie:	Gilles Kirouac	872-9811
Urbanisme:	Claude Ratté	872-9811
Travaux Publics:	Armand Gagné	872-7007
Police et Pompiers:	Léopold Savard	872-9818
Contrôle des chiens:	Bob Plante	872-2266
Ambulance:	Léopold Savard	872-9818
Loisirs:	Camille Deschênes	871-3434
Amphiglace (Aréna)		871-3434
Office Municipal d'Habitation:	Marcel Godin	872-3544
Équipe de Sauvetage:	Jacques Gosselin	872-2913

### CONSEIL MUNICIPAL

Maire:		
<b>Marcel Pageau</b>		<b>872-2170</b>
CONSEILLERS:		
Quartier 1 (St-Jacques)		
Paul-André Robitaille		872-2774
Quartier 2 (Notre-Dame)		
André Lessard		872-7371
Quartier 3 (St-Paul)		
André Côté		872-9670
Quartier 4 (St-Olivier)		
Jean-Roch Côté		872-6294
Quartier 5 (St-Jean Baptiste)		
André Roy		872-3326
Quartier 6 (Des Pins)		
Jacques Fauchon		872-3277



**LE LORETTAIN**

LE LORETTAIN est un mensuel publié par la Ville de l'Ancienne-Lorette. Il est distribué gratuitement par la poste dans tous les foyers de l'Ancienne-Lorette. L'équipe rédactionnelle est sous la responsabilité du Directeur général de la Ville et les photographies sont réalisées par le Club photos Ancienne-Lorette.

DÉPOT LÉGAL: Bibliothèque Nationale du Québec.  
IMPRESSIONS: St-Romuald Offset (1977) inc., St-Romuald, P.Q.